COMMUNE DE SAINT-BEAUZIRE

NOTE DE PRESENTATION

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Adresse: 1, Rue du Pont Neuf 63360 SAINT-BEAUZIRE

Tél: 04.73.33.92.59

MAIL: saint-beauzire.mairie@wanadoo.fr

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles, elle doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

BUDGET PRINCIPAL

A la clôture de l'exercice de 2022, le compte administratif du budget principal fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 483 545.92 € Un déficit d'investissement de : 191 357.91 €

Des restes à réaliser au 31 décembre 2022 en dépenses d'investissement de 135 681.03 € et en

recettes de 80 969.04 €

In fine un excédent de fonctionnement de 237 476.02 € sera donc reporté sur le budget 2023. Ce qui confirme une saine gestion de notre commune

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à : 1 520 793.06 €

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2022

CHAPITRES	CA 2022
011 – Charges à caractère général	529 203.07 €
012 – Charges de Personnel	669 762.81 €
65 - Autres charges de gestion courante	203 570.40 €
66 – Charges financières	43 184.20 €
67 – Charges exceptionnelles	00.00€
014 – Atténuation de produits	23 219.00 €
042 – Opérations d'ordre	51 853.58 €
TOTAL	1 520 793.06 €

Par rapport à l'exercice 2021, les charges à caractère général sont en hausse de prés de 22 000 € dont 9 000 € en charges de gaz et électricité. Ces dépenses s'élèvent respectivement à 68 038 € pour l'électricité et 21 358€ pour le gaz.

Les dépenses de personnel ont également augmenté de 26 781 € consécutivement à la hausse statutaire des salaires et localement des indemnités mensuelles (primes).

Recettes:

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 2 004 338.98 € contre 1 924 907.91€ en 2021.

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2022

CHAPITRES	CA 2022
013 – Atténuations de charges	9 536.96 €
70 – Produits des services	128 203.77 €
73 – Impôts et taxes	844 513.76 €
74 – Dotations et participations	611 705.36 €
75 – Autres produits de gestion courante	51 347.64 €
76 – Produits financiers	3.60 €
77 – Produits exceptionnels	42 013.86 €
042 – Opérations d'ordre	16 400.00 €
002 – Résultat antérieur	300 614.03 €
TOTAL	2 004 338.98 €

Si le conseil municipal a maintenu en 2022 les taux locaux d'imposition de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, la hausse des recettes s'explique par la révision des bases des taxes foncières opérées par l'Etat et l'augmentation des dotations budgétaires.

SECTION D'INVESTISSEMENT:

Le résultat d'investissement fait apparaître un déficit de 191 357.91 € compensé par l'excédent de fonctionnement.

Dépenses :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à : 625 183.61 €, dont 127 695.45 de remboursement d'emprunts bancaires et 15 172.08 € de remboursement à l'EPF/SMAF.

Les principaux investissements de l'année 2022 ont été les suivants :

- Isolation, rénovation et échange des fenêtres du bâtiments de l'école primaire pour 94 439 € subventionnés par l'Etat (Préfecture) pour 27 721 €, le Conseil Départemental pour 23 219 € et Riom Limagne et Volcans pour 7 368 €
- Achat d'un tracteur agricole pour 103 200 € avec une reprise de l'ancien tracteur de 19 000 €
 donc une dépense nette de 84 200 € financée par un emprunt au taux fixe de 0.59 %.
- Aménagement de sécurité routière à Targnat : 14 796 € subventionné pour 7 425 € par le Conseil Départemental.
- Modernisation de l'éclairage public et des réseaux électriques pour 50 246 €
- Achat d'un enrouleur pour l'arrosage du stade pour 7 800 €
- Remplacement de l'autolaveuse de l'Espace Sportif pour 3 132 €
- Achat d'un défibrillateur avec armoire chauffante pour 2 390 € subventionné par le Conseil
 Départemental pour 298 €
- Installation de deux sèche-mains à la salle des fêtes pour 2 061 €

Recettes:

Les recettes d'investissement se sont élevées à 433 825.70 € dont un emprunt de 85 160 €, de 54 934 € au titre de la taxe d'aménagement, de 19 549 € du fond de compensation de TVA et de 198 546 € de la section de fonctionnement.

CONCLUSION

En fin d'exercice la dette de la commune s'élève à 1 100 760 € ce qui correspond à une capacité de désendettement de 6.5 ans.

L'excédent de fonctionnement à reporter en recette au budget 2023 s'élève à 237 476.02 €.

Le 11 Avril 2023

Le Maire,

Jean-Pierre HEBRARD